

*Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.*

Le président, M. Sébastien Bertherin, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingtième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

## 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillères et Conseillers.

Il y a 10 excusés (Mmes Anik Freuler, Carine Koller et Sabine Million-Courvoisier, MM. Martin Ahlström, Moritz de Hadeln, Charanjit Dhanjal, Didier Feller, Samuel Freuler, Timothée Haesslein et David Mayer).

1 arrivera plus tard (Mme Iulica Gorgoni).

1 absent (M. Nikhil Duella).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris l'annexe au rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal n° 53, laquelle n'était pas jointe à l'envoi par voie postale. Tel est bien le cas.

- Le Bureau n'a reçu aucun postulat, motion ou interpellation.
- Par courrier du 22 janvier 2024, le Bureau a été informé de la démission de M. Jean-Paul Duarte, avec effet immédiat. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Jean-Paul Duarte qui a œuvré au sein du Conseil communal durant de nombreuses années.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Jean-Paul Duarte aura lieu lors de la présente séance, tout comme la nomination d'un membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales dont il était membre et d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».

- Par courrier du 25 janvier 2024, le Bureau a été informé de la démission de Mme Ahimara Buffat en sa qualité de membre de la Commission des finances. La nomination d'un membre la remplaçant aura lieu lors de la présente séance.

- Par courrier du 29 janvier 2024, la Municipalité a informé le Bureau du retrait de la première lecture, lors de la présente séance, du préavis municipal n° 56 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de réaménagement du pavillon Mont-Blanc 29 afin d'accueillir les Services de l'enfance et de la jeunesse, de la culture et des affaires sociales ainsi que la bibliothèque. Ce préavis a donc été retiré de l'ordre du jour.
- Par courriel du 31 janvier 2024, le Bureau a été informé de la démission de Mme Véronique Villaine en sa qualité de membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales, avec effet immédiat. La nomination d'un membre la remplaçant aura lieu lors de la présente séance.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Assermentation d'un Conseiller.
  3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023.
  4. Communications du Bureau.
  5. Communications de la Municipalité.
  6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

#### **Préavis avec décision**

7. **Préavis municipal n° 53** relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des centres de vie enfantine La Ruche pour le réaménagement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Paix » dans de nouveaux locaux.

#### **Préavis – Première lecture**

8. **Préavis municipal n° 54** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la Maison de la jeunesse à la Rue du Collège 4 (parcelle n° 1591 de Gland en développement).
9. **Préavis municipal n° 55** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale.

#### **Autres objets**

10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau » et nomination d'une Commission.
11. Rapport intermédiaire de la Commission de gestion.

#### **Divers**

12. Élection d'un membre de la Commission des finances.
  13. Nomination de 2 membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
  14. Nomination d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».
  15. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.*

## 2. Assermentation d'un Conseiller

- Dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. Jean-Paul Duarte serait remplacé par M. Christophe Lovis.
- Mme Véronique Villaine, au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, présente M. Christophe Lovis.

*« J'ai l'immense plaisir de vous présenter Christophe Lovis, qui est né en 1977 à Bienne. Il a passé sa jeunesse à Delémont, dans le Jura. Il a ensuite poursuivi des études à l'école polytechnique fédérale de Zurich, où il a obtenu un master en physique en 2002. Il a continué en effectuant une thèse de doctorat en astrophysique à l'Université de Genève, terminée en 2007, et a poursuivi sa carrière de chercheur dans le domaine des exoplanètes. Il est aujourd'hui professeur à l'Université de Genève.*

*Domicilié à Gland depuis 2010, il est marié et père de 2 enfants de 11 et 12 ans. Son intérêt pour la politique et l'actualité a toujours été présent. De 2001 à 2004, il était conseiller PS au sein du Conseil de ville de Delémont. Il souhaite maintenant reprendre une activité politique à Gland, avec un engagement particulier pour une transition écologique, efficace et socialement juste, et pour une société qui valorise et soutien chacun de ses membres. Il suit nos séances de préparation depuis quelques mois déjà. Nous nous réjouissons de sa venue dans notre plateforme PS-Les Vert-e-s et nous vous remercions de lui faire bon accueil. »*

- Le président invite M. Christophe Lovis à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président le remercie et le félicite pour son engagement puis l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 63.*

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023.*

## 4. Communications du Bureau

- Le don des jetons de présence des Conseillers lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023 a permis de récolter et de faire une donation de CHF 2'160.- à l'association Les Bistros du Cœur. Le président remercie chaleureusement les Conseillers pour leur générosité et est certain que l'association précitée fera bon usage de ce montant. Le président a d'ailleurs pris contact avec cette dernière, qui était enchantée de cette initiative.
- Le 16 décembre 2023, le président a participé, en compagnie de son épouse et de son fils, au repas de Noël des Aînés organisé par la Société de Développement de Gland. Ce fût un excellent repas qui a permis au président d'échanger avec les aînés de la Commune.

- Le 18 décembre 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- En date du 19 décembre 2023, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) a adressé un courrier à la Municipalité. Les membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales ont été invités à examiner l'avant-projet de la révision partielle des statuts de l'APEC portant sur l'art. 21 puis de transmettre son rapport à la Municipalité d'ici la fin du mois de février 2024. À ce sujet, le président remercie chaleureusement M. Michel Girardet pour avoir pris l'initiative d'organiser la séance en lien avec la révision partielle des statuts de l'APEC. En effet, il n'y avait pas de premier membre au sein de cette Commission et cela sera modifié à l'avenir.
- Le 10 janvier 2024, le président et la secrétaire du Conseil communal, en compagnie de la Municipalité, ont rencontré Mme le Préfet Chantal Turin pour son inspection annuelle. Elle n'a pas eu de remarque particulière à formuler s'agissant du Conseil communal.
- Le 22 janvier 2024 a eu lieu une réunion entre les présidents et chefs de groupe des partis politiques représentés au Conseil communal, le Bureau et les membres de la Municipalité. Cette séance a été très intéressante, constructive et avec des idées pertinentes. Il a d'ailleurs été décidé de créer un groupe de travail au sujet du vote électronique et il a été discuté d'un registre des intérêts pour les membres du Conseil communal. La réunion s'est terminée par une fondue offerte par la Municipalité.
- Une séance publique au sujet de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) a eu lieu le 25 janvier dernier à Gland. Mme Ahimara Buffat, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, a assisté à cette séance très intéressante.
- Le SDIS Gland-Serine a présenté son rapport d'activité 2023 le 26 janvier 2024 à Le Vaud. M. Samuel Freuler, 2<sup>ème</sup> vice-président, a assisté à cette présentation.
- Le 5 février 2024, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 14 mars prochain.
- Le 3 mars 2024 sera jour de votation fédérale. 2 objets seront soumis au scrutin populaire, à savoir :
  - Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13<sup>ème</sup> rente AVS) ».
  - Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) ».

Ce jour-là aura également lieu le 1<sup>er</sup> tour de l'élection complémentaire à la Municipalité, dont le tirage au sort de l'ordre des 4 listes déposées a été effectué le 22 janvier dernier. L'annonce des résultats des élections aura lieu le 3 mars 2024 à 13h00. Le président souhaite bonne chance à tous les candidats.

Il rappelle aux Conseillers de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux.

- Le président rappelle aux Conseillers de réserver la date du jeudi 25 avril 2024 où aura lieu l'Université de printemps. Un mail sera prochainement envoyé aux Conseillers pour s'y inscrire.

*Avec l'arrivée de Mme Iulica Gorgoni, le nombre de Conseillers présents passe à 64.*

## **5. Communications de la Municipalité**

**Mme Christine Girod**, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

En premier lieu, elle tient à excuser Mme la Municipale Jeannette Weber, qui ne pourra pas participer à la séance de ce soir.

## **Ressources humaines**

- **Engagements** :
  - dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 : M. Frédéric Rast, collaborateur spécialisé en transports publics, au Service de la population (ci-après : SPOP);
  - dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Mme Marilia Viviand, collaboratrice administrative pour le logement, au Service de la culture et des affaires sociales (ci-après : SCAS);
  - dès le 8 janvier 2024 : Mme Angela Schlegel, Cheffe du SPOP;
  - dès le 1<sup>er</sup> février 2024 : M. Sébastien Hajdinjak, chef du groupe des assistants de sécurité publique (ci-après : ASP), au SPOP.
- **Départs** :
  - au 31 janvier 2024 : M. Loïc Perrouelle, ASP, au SPOP;
  - au 29 février 2024 : Mme Lisa Prongué, assistante en communication, au Secrétariat municipal;
  - au 29 février 2024 : M. Victor Beckert, ingénieur BT, au Service des infrastructures et de l'environnement;
  - au 31 mars 2024 : Mme Jennifer Herger, Cheffe de l'Office de la communication, au Secrétariat municipal;
  - au 31 mars 2024 : Mme Aurélie Masson, bibliothécaire, au SCAS.

La Municipalité souhaite une cordiale bienvenue aux nouvelles personnes arrivées et, pour celles quittant l'Administration, elle leur adresse ses remerciements pour le travail réalisé au service de la commune de Gland et leur souhaite plein succès pour la suite de leur carrière professionnelle.

## **Guichet virtuel**

3 mois et demi après l'ouverture du guichet virtuel aux habitants glandois, 604 comptes ont été ouverts et 310 demandes de prestations ont été délivrées par ce canal.

## **Fête nationale 2024**

Le comité de pilotage s'est mis au travail pour la préparation des festivités de la Fête nationale 2024, qui sans surprise aura lieu les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août prochain. Conformément à la réponse qu'elle avait donnée à l'interpellation de Mme Carine Koller lors de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2023, la Municipalité a procédé à un sondage pour évaluer les attentes de la population quant aux spectacles que pourraient proposer la Ville pour la fête du 1<sup>er</sup> Août. 3 propositions étaient faites, à savoir les aurores boréales, un spectacle vivant ou un spectacle feu et flammes. C'est cette dernière option qui a remporté la première place avec 37,7 % des voix, contre 36,9 % pour les aurores boréales et 19,3 % pour le spectacle vivant.

## **M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)**

- Il souhaite répondre à une question qui avait été posée par M. José Caiano, lequel se demandait pour quelle raison le FC Lusitano payait les infrastructures d'En Bord directement au FC Gland. Tout d'abord, il précise que le FC Lusitano est effectivement reconnu comme société locale à Gland et peut donc, en cette qualité, bénéficier gratuitement des infrastructures de la Commune en fonction de ses activités et des disponibilités des équipements. Selon les informations reçues, il n'y a pas de trace de financement d'une location des équipements communaux au FC Gland par le FC Lusitano. M. José Caiano a dès lors dû recevoir une mauvaise information.
- Suite aux informations données par Mme la Syndique Christine Girod concernant les engagements de personnel, en particulier pour le SPOP, il souligne que c'est véritablement une nouvelle période que vit ce Service et il s'en réjouit.

**Mme Isabelle Monney**, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

### Culture

La semaine prochaine, soit du 13 au 16 février 2024, 2 films récents seront proposés quotidiennement, à 14h00 et à 20h00, à Grand-Champ, en formation cinéma.

Un afterwork aura lieu le 22 février prochain au foyer du théâtre avec le groupe Musta-ka, qui sont des passionnés de musique de Django Reinhardt. Il y aura également un concert classique à la Salle des Colonnes les 23 et 24 février 2024, avec la soprano Mme Sarah Pagin et le pianiste M. François-Xavier Poizat. Et pour la Petite Saison, le 24 février prochain, à 11h00, aura lieu le spectacle jeune public « 1001 émotions et une seule nuit », lequel sera interprété en langue des signes par l'association Écoute Voir à 17h00.

### Agrandissement du bâtiment de Grand-Champ

La portion de la Rue du Collège située entre le Chemin de la Serine et la Rue des Tuillière est fermée pour les voitures et les piétons depuis le 15 janvier 2024 et jusqu'à la rentrée scolaire 2024-2025, ceci pour des questions de sécurité liées à la manutention de charges lourdes par les grues implantées de part et d'autre de la rue. Une signalétique ad hoc renseigne les usagers sur la fermeture de la rue, les zones de parking proposées, la déviation des voitures ainsi que les cheminements pour piétons mis en place. Les travaux d'installation du chantier de la base vie, qui comprend les cabanes et le parking pour les entreprises derrière la salle omnisport de Grand-Champ, sont maintenant finalisés. L'installation des 2 zones clôturées et sécurisées contre les 2 murs pignons du collège, ainsi que l'échafaudage qui entoure le bâtiment, est également finalisée. Les nouvelles classes provisoires aménagées sont maintenant dans des Portakabin depuis le lundi 5 février 2024.

Le parking provisoire des vélos, à côté de la zone des Portakabin, a lui aussi été mis à disposition des usagers dès le lundi 5 février 2024. Le chantier est maintenant rentré dans la phase de gros œuvre. Il est mené en étroite collaboration entre la direction des travaux, les entreprises, la direction de l'école secondaire, les équipes enseignantes et le Service des bâtiments et de l'urbanisme.

**M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

### Finances

- 3 boucllements de crédit sont annoncés :

Préavis municipal n° 63/2019 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier de la Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de 4 appartements	
Crédit d'investissement accordé	CHF 5'672'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 5'814'480.66
Total des subventions reçues	CHF 221'039.54
Investissement net	CHF 5'593'441.12, soit 98,61 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 78'558.88
Prélèvement du fonds de réserve « Équipement communautaire »	CHF 2'282'466.00
Solde comptable au 31 décembre 2023	CHF 3'310'975.12

Préavis municipal n° 71/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg	
Crédit d'investissement accordé	CHF 513'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 490'812.32
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 490'812.32, soit 95,67 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 22'187.68
Amortissement cumulé au 31 décembre 2023	CHF 490'812.32
Solde à amortir au 31 décembre 2023	CHF 0.00

Préavis municipal n° 16/2022 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin des Fontenailles	
Crédit d'investissement accordé	CHF 0.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 0.00
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 0.00
Solde disponible	CHF 0.00
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022	CHF 0.00
Solde à amortir au 31 décembre 2022	CHF 0.00

Pour ce dernier préavis, la Commune n'a rien payé dans la mesure où tout a été pris en charge par le MacDonald's.

- Aucun emprunt ou renouvellement d'emprunt n'est à annoncer puisque durant la période de fin d'année, la Commune a reçu passablement d'argent de la part du Canton pour tout ce qui est encore dû et que, en début d'année, elle reçoit déjà les acomptes pour 2024. Ces périodes sont donc en général assez bonnes en matière de liquidités.

### **Économie**

La Commune a émis de nouveaux bons pour des rabais de CHF 3.- auprès des différents commerces situés à la Rue du Jura, puisque c'est maintenant cette rue qui va être passablement impactée par les travaux du Vieux-Bourg. 2 cabinets vont prochainement déménager pour quelques semaines ou quelques mois à la Rue du Borgeaud 18, à savoir l'arcade louée justement dans le but de permettre à des entreprises de pouvoir s'éloigner un peu du chantier afin d'être plus au calme et d'avoir une meilleure visibilité.

### **Sports**

- Le padel tennis est ouvert depuis le 8 janvier 2024 et fonctionne très bien, c'est complet tous les soirs. Pour information, le tarif pour 4 personnes pour 1h30 est de CHF 40.- pour les glandois titulaires d'une carte du Tennis Club qui s'acquiert au prix de CHF 10.-, et de CHF 50.- pour les non glandois. Il invite chacun à essayer ce sport et communiquera ultérieurement la date de l'inauguration, qui aura lieu au printemps, lors de laquelle il y aura notamment un tournoi et une initiation.
- Le skate-park est fermé depuis quelques jours dans la mesure où il est nécessaire de passer par celui-ci pour faire la piste d'accès aux travaux du beach volley et du flat du skate-park, le Canton n'ayant pas souhaité que cette dernière traverse la zone agricole.

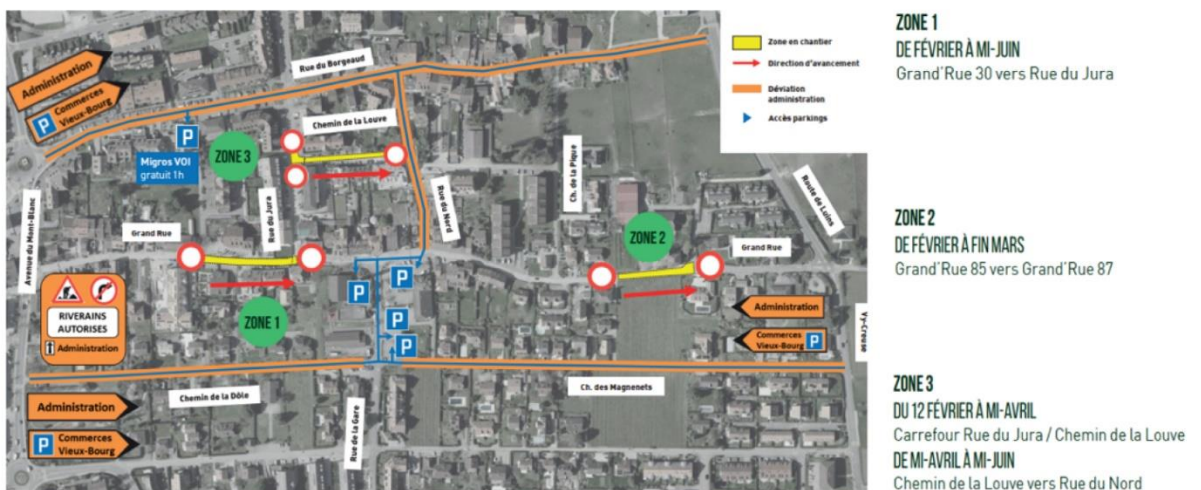
- Les Conseillers ont peut-être lu dans le quotidien 24Heures que l'entreprise Datasport s'était fait voler des données de la Gland Spring Run (GSR). Même si la Municipalité est très contente que cette course soit citée comme référence, il informe les Conseillers qu'aucune donnée de la GSR n'a été piratée puisqu'il n'a été décidé de contracter Datasport que depuis cette année et que les inscriptions n'ont pas encore débuté. La société MSO Sàrl, qui s'occupait auparavant de cet événement sportif, n'a pour sa part pas été piratée.

**Mme Christelle Giraud-Nydegger**, Municipale (Infrastructures et environnement)

Pour le Service des infrastructures et de l'environnement :

### **Vieux-Bourg**

S'agissant du Vieux-Bourg, les travaux se déroulent plus ou moins bien pour certains. Ils n'ont pas pris de retard, ni d'avance non plus, et se poursuivent normalement. Les équipes de chantier ont repris leurs activités le 15 janvier dernier, après 3 semaines de fermeture hivernale. Le mois de janvier a été consacré aux travaux préparatoires, notamment la réalisation d'un by-pass pour l'eau potable. Depuis le début du mois de février, 3 équipes de génie civil évoluent dans les périmètres suivants :



Pendant ces travaux, le transit automobile par la Grand'Rue reste impossible, et celui par la Rue du Jura le sera ponctuellement lors des travaux dans le carrefour. Une communication ciblée pour les habitants du périmètre et les commerces sera également faite grâce au dépôt de flyers dans les boîtes aux lettres. Le site Internet de la Commune est également régulièrement mis à jour et des informations sont données sur les réseaux sociaux. Un plan de déviation, élaboré en coordination avec la Sécurité publique et visible sur le site Internet de la Commune, permet aux clients des commerces d'atteindre les parkings de l'Administration. Le passage des piétons aux abords des zones de chantier reste possible en tout temps grâce à la mise en place de cheminements sécurisés. Les riverains et les commerçants dont les places de stationnement sont impactées pourront bénéficier d'une solution de stationnement provisoire délivrée par le SPOP.

Pour le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année, les travaux suivants sont prévus :





Elle rappelle également que l'avancement du chantier est évidemment soumis aux conditions météorologiques et aux aléas du terrain. Il s'agit donc là d'éléments purement indicatifs mais cela donne un aperçu des grandes lignes pour l'année 2024.

Il y a un certain temps, la Municipalité avait annoncé que les Services planchaient sur un concept de nature en ville dans le périmètre du Vieux-Bourg et qu'un préavis serait donc soumis au Conseil communal dans le courant de l'année 2024 ou au début de 2025. Il s'agit notamment du réaménagement de la place du Temple, de la végétalisation devant le bâtiment administratif et d'un concept paysager dans certaines rues du périmètre du Vieux-Bourg. La mise à l'enquête de ce projet est prévue à fin février et pourra être consultée au secrétariat du Service des bâtiments et de l'urbanisme, à Montoly.

### **Environnement**

Une bonne nouvelle est parvenue du Canton concernant le projet d'exploitation de la nappe de la Cézille. Pour rappel, les communes de l'entente intercommunale eaudici, à savoir Arzier-Le Muids, Genolier et Gland, recherchent depuis une trentaine d'années une nouvelle ressource en eau souterraine pour diversifier ses ressources et sécuriser l'approvisionnement en eau des 3 communes. Le projet d'exploitation de la nappe de la Cézille, qui est notamment spécifiée dans le Plan directeur de distribution de l'eau, a été identifié comme une ressource à prioriser par le Canton. Le projet a été mis à l'enquête et une décision positive du Canton a été reçue le 18 décembre dernier pour entamer la réalisation des travaux de prospection hydrogéologique sur la nappe. Les oppositions ont donc été levées et la décision cantonale peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les 30 jours.

Pour le Service de l'urbanisme :

### **Plan d'affectation communal**

Comme les Conseillers le savent, le Service de l'urbanisme travaille depuis plusieurs années sur le Plan d'affectation communal, qui est un document cadre qui règle le mode d'utilisation du sol. Il s'agit d'un long chantier, en coordination avec le Canton. Elle souhaite revenir un peu en arrière et surtout donner un calendrier pour ces prochains mois.

En novembre 2022, M. le Municipal Thierry Genoud avait annoncé que le dossier avait été soumis à l'examen préalable du Canton, lequel a ensuite donné son retour en mai 2023. Depuis lors, une coordination fine s'est mise en place entre le Service de l'urbanisme et les services cantonaux, qui ont évidemment émis de nombreuses remarques, lesquelles sont actuellement analysées tant par le Service que par le mandataire. Durant les mois de février et de mars prochain, des rencontres avec les propriétaires concernés par le redimensionnement dans le cadre de ce Plan d'affectation seront organisées. Des séances avec la Commission d'aménagement du territoire sont planifiées pour mai ou juin de cette année. À l'automne, une séance d'information publique aura lieu, tout comme la mise à l'enquête publique du dossier. Entre novembre 2024 et janvier 2025 s'en suivront éventuellement, mais très certainement, des séances de conciliation et le traitement des oppositions.

## **Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)**

Une consultation publique sur le sujet est actuellement ouverte du 27 janvier au 27 février 2024 dans les 47 communes du district de Nyon, ainsi que dans les locaux de « Région de Nyon ». Alors SRGZA, qu'est-ce que c'est ? Elle ne va pas l'expliquer mais une vidéo est projetée à ce sujet :

<https://regiondenyon.ch/territoire/strategies-territoriales/consultation-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-dactivites-du-district-de-nyon/>

Cette stratégie est pilotée par « Région de Nyon » et la ville de Gland a eu l'honneur et le plaisir d'accueillir le lancement de cette stratégie en présence de Mmes les Conseillères d'État Christelle Luisier Brodard et Isabelle Moret. Cette soirée a été riche en informations.

## **6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales**

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **PRÉAVIS AVEC DÉCISION**

## **7. Préavis municipal n° 53 relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des centres de vie infantine La Ruche pour le réaménagement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Paix » dans de nouveaux locaux**

- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : invite fortement les Conseillers à accepter ce préavis pour le prêt nécessaire aux structures de la Ruche. Il prend la parole en tant que membre de la Commission de gestion du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT). 2 séances sont prévues les 27 mars et 1<sup>er</sup> mai prochain et, lors de l'une de ces séances, la tarification du RAT sera revue. Les Conseillers ont pu constater dans le rapport de la COFIN que l'un des problèmes de trésorerie est dû à la dissolution continue des réserves que les différentes associations avaient constituées. Il se permet de prendre la parole aujourd'hui parce que la revue de la tarification sera durement débattue étant donné que, au sein du Conseil intercommunal du RAT, il a une forte présence de municipaux et très peu de présence de conseillers communaux. Pour leur part, les municipaux sont inquiets du budget communal, et le peu de conseillers communaux sont quant à eux plutôt sensibles à la situation des parents. Les statuts du RAT stipulent que la part de la contribution communale doit être de 60 % et celle des parents de 40 %. Actuellement, la part des parents est de 70 % et celle des communes de 30 %. Lors de la discussion sur la tarification, il se permettra donc de rappeler à ses collègues conseillers communaux d'être présents car cette tarification doit être étudiée soigneusement pour arriver à une pondération 60/40, même si c'est au détriment des budgets communaux, le budget des parents n'étant pas aussi extensible. Il a dès lors besoin de l'aide des Conseillers et il se permettra de le leur rappeler lorsque la séance du Conseil intercommunal sera agendée.

- Mme Regina Bovet : souhaite dire quelque chose non pas quant au contenu du rapport de la COFIN, mais pour les archives. En page n° 1 du rapport, dans les personnes excusées, il est mentionné une séance du 15 janvier 2023, mais elle pense qu'il s'agit plutôt du 15 janvier 2024.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 53 relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des centres de vie infantine La Ruche pour le réaménagement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Paix » dans de nouveaux locaux, soit :

- I. d'autoriser la Municipalité à octroyer à la Fondation des centres de vie infantine La Ruche un prêt de CHF 550'000.- aux conditions du marché lors de la conclusion du prêt aux échéances suivantes :
  - 1<sup>ère</sup> tranche de CHF 200'000.- remboursable à 1 an
  - 2<sup>ème</sup> tranche de CHF 100'000.- remboursable à 2 ans
  - 3<sup>ème</sup> tranche de CHF 100'000.- remboursable à 3 ans
  - 4<sup>ème</sup> tranche de CHF 150'000.- remboursable à 4 ans
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 550'000.-.

## PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

### **8. Préavis municipal n° 54 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la Maison de la jeunesse à la Rue du Collège 4 (parcelle n° 1591 de Gland en développement)**

- La séance est fixée au mercredi 21 février 2024, à 19h00, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Isabelle Monney, Mme Jeannette Weber et M. Gilles Davoine. La secrétaire suppléante donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s

*Membres* : M. Jean-Philippe Genoud, GDG – M. Bernard Blaser, GDG – Mme Patricia Storti, PLR – M. Bernard Kaeslin, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- Mme Regina Bovet : a quelques questions pour la Commission technique. Elle aimerait savoir quel type de chauffage sera fait, s'agit-il d'un chauffage à distance ? Ensuite, elle a été interpellée par le tarif des chaises mentionné en page n° 8, soit 60 chaises à CHF 19'080.-, ce qui représente en moyenne CHF 318.- par chaise, et elle souhaiterait savoir quel type de chaises la Municipalité a-t-elle choisi pour que cela soit si cher. Elle aurait aussi voulu savoir à quoi vont servir les portes de 60 cm mentionnées en page n° 7, parce qu'en principe les normes pour les chaises roulantes sont de 80 cm.
- M. Aurélien Joye : se pose plusieurs questions concernant le poste « 258 Cuisine ».
  - Il est mentionné un mobilier de cuisine de 18 éléments, serait-il possible d'en avoir le détail ?
  - S'agissant des 4 bains-marie, s'agit-il d'un poste fixe ou sur roulettes ?
  - Qu'entend la Municipalité par « vitrine frigorifique » ?

- Quelle est l'utilité de 2 fours de 6 niveaux si c'est pour 60 personnes ?
  - Y a-t-il eu plusieurs devis ?
  - Est-il possible de transmettre un devis détaillé aux Conseillers ?
  - Est-il nécessaire d'avoir un tel équipement dans une cuisine de finition régénération pour une cuisine à plus de CHF 100'000.- alors qu'une cuisine de production se trouve à 200 mètres ?
  - Est-il possible d'annexer le contenu de la cuisine de Grand-Champ ?
- M. Christophe Lovis : a une remarque concernant le montant du loyer que la Commune devra payer à la fondation, qui est de CHF 245.- par m<sup>2</sup> par an, ce qui fait un loyer d'environ CHF 110'000.- par année, et il se demande si ce loyer n'est pas un peu excessif pour 2 raisons. La première raison est que c'est finalement un loyer qui concerne uniquement les 4 murs et le plafond – pour caricaturer un peu – vu que c'est la Commune qui finance tout le reste des aménagements intérieurs pour un montant conséquent de CHF 1,2 Mios. Dans ce montant, il y a vraiment des choses comme les sanitaires, les faux plafonds, la ventilation, le chauffage, etc., ce sont donc vraiment des choses basiques. Il s'agit donc ici d'un loyer concernant vraiment juste les murs si on veut, et il se demande si, dans ce cadre-là, ce loyer n'est pas un peu exagéré. Il a rapidement regardé le montant des loyers pour des surfaces commerciales actuellement sur le marché et il a trouvé, à Gland, des surfaces neuves un peu semblables pour CHF 190.- par m<sup>2</sup> et par an, au lieu de CHF 245.- par m<sup>2</sup>, et il aimerait que la Commission technique regarde si une marge de manœuvre serait possible sur le montant de ce loyer.
  - M. Jérôme Frachebourg : a également une question pour la Commission technique. Il trouve que le point « Développement durable Smart City » figurant en page n° 4 du préavis est liquidé en 4 lignes de manière assez cavalière, alors que c'est l'un des principaux axes de travail de la Municipalité. Il a déjà été fait allusion au chauffage, mais serait-il possible d'en savoir un peu plus sur l'immeuble en lui-même, notamment serait-il Minergie ou non, et de développer ce point-là ?
  - La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **9. Préavis municipal n° 55 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale**

- La séance est fixée au lundi 19 février 2024, à 19h00, à la salle Léman du bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, Mme la Syndique Christine Girod et M. Gilles Davoine. La secrétaire suppléante donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Ahimara Buffat, UDC

*Membres* : Mme Regina Bovet, GDG – M. Christophe Lovis, PS-Les Vert-e-s – Mme Isabelle Kunze, PLR – M. Arnaud Durand, hors-parti.

- La discussion est ouverte.
- Mme Nathalie Lamarque : serait assez curieuse d'avoir le retour des villes sur cette expérience de plateforme participative, parce que si elle en croit les médias, les plateformes participatives ne brillent pas par leur participation, en tout cas par les remontées et par les gens qui y contribuent. Par ailleurs, elle aimerait savoir pourquoi un budget de CHF 100'000.- serait alloué alors que celui de la ville de Lausanne, qui est autrement plus conséquente, est de CHF 200'000.-. Elle aimerait également savoir pourquoi les projets envisageables listés dans le préavis ne sont pas toujours vraiment réalisables. Elle pense entre autres à la journée spéciale sans voiture slow-up, à Gland cela lui semble un peu compliqué. Elle aimerait également savoir ce que sont les aires de jeux inclusives. Serait-il dès lors possible d'avoir des exemples vraiment proportionnels à la ville de Gland ?

- Mme Regina Bovet : aimerait savoir si la Municipalité a déjà pris contact avec d'autres villes, par exemple Lucerne ou Genève, ou si elle a juste regardé ce qui existe déjà. A-t-elle réellement eu des contacts avec des villes ayant ce type de projet ?
- M. Pierre-Alain Bringolf : fait part des questions qu'il a déjà transmises à la Commission technique par écrit :

La Municipalité prévoit d'acquérir la plateforme informatique DECIDIM pour un coût de CHF 37'200.-. Il aimerait que la Commission technique se penche sur les critères de ce choix, s'il existe des solutions logicielles alternatives sur le marché et comment ce logiciel s'intègre dans l'architecture IT actuelle de la Commune. Selon le préavis, il est actuellement prévu que l'accès à la plateforme DECIDIM se fasse depuis le site Internet Smart City et il aimerait savoir si le provider DECIDIM propose également une application disponible sur smartphone, qui est un moyen de plus en plus utilisé par la population, notamment par les plus jeunes mais aussi par les moins jeunes.

Sa deuxième question porte sur les crédits d'investissement pour le dispositif du budget participatif, qui ne figureront pas au budget de fonctionnement de la ville de Gland, et cela est une spécificité de ce préavis. Ceci a pour avantage que les crédits non utilisés n'expirent pas à la fin de l'exercice comptable de l'année en cours. Cependant, le fait que ces crédits ne figurent pas au budget de fonctionnement de la Ville ne permet pas à la COFIN de les identifier facilement. Ainsi, dans le futur, si ce dispositif rencontre un grand succès et que la Municipalité revient régulièrement devant le Conseil communal avec de nouvelles demandes de crédit, il émet l'idée – ce n'est bien entendu pas une imposition – que, dans son rapport, la Commission technique émette un vœu pour que, à chaque nouvelle demande de crédit, tous les montants jusqu'ici accordés ainsi que leur somme soient rappelés, ce qui permettrait à la COFIN d'avoir un meilleur suivi.

Enfin, il souhaiterait savoir s'il est prévu un plafond de montant maximal par projet.

- M. Yves Froidevaux : aimerait intervenir surtout sur la 2<sup>ème</sup> partie, non pas sur les CHF 100'000.- mais plus largement sur une politique participative sur des gros projets de la commune de Gland. En lisant l'utilisation de la plateforme, il se demande si l'on est dans le consultatif ou dans le participatif. À son sens, ce qui a été fait pour la fête du 1<sup>er</sup> Août, à savoir de demander si les gens préféreraient a) b) ou c), constitue un vote et une consultation de la population. Le participatif, c'est autre chose, on coconstruit la ville de demain avec ses habitants, on fait des ateliers, on rêve ensemble, on met tout le monde dans une salle. C'est donc beaucoup plus large et un logiciel lui semble peu adéquat pour réunir les gens et réfléchir finalement à ce que l'on souhaite avoir. Il aimerait donc connaître la vision de la Municipalité sur ce qu'elle entend par « participatif », non pas pour les très jolis projets des CHF 100'000.-, mais pour la suite.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau » et nomination d'une Commission**

- La séance est fixée au mardi 27 février 2024, à 18h45, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, Mme la Syndique Christine Girod et Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire suppléante donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Didier Feller, PLR

*Membres* : M. Steve Binggeli, GDG – M. Raphaël Grandjean, GDG – M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s – M. Alain Pernet, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **11. Rapport intermédiaire de la Commission de gestion**

• Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la Commission de gestion (ci-après : COGES), déclare en préambule qu'une petite coquille s'est glissée dans le tableau figurant en page n° 3 du rapport. En effet, la valeur-seuil de la procédure de gré à gré des fournitures est jusqu'à CHF 150'000.- et non pas jusqu'à CHF 100'000.- comme mentionné. Elle remercie les personnes qui lui ont signalé cette faute et qui ont donc lu le rapport.

Elle rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :

- La COGES encourage la Municipalité à faire systématiquement des analyses de gestion des risques plus poussées.
- La COGES souhaiterait que la Municipalité organise des séances de retours d'expériences lors de la fin des travaux afin d'améliorer en continu leurs processus et d'utiliser l'expérience passée pour les préavis futurs.
- La COGES enjoint la Municipalité à tenir à jour le listing des préavis clôturés et celui du site Internet de la Ville.

Elle lit finalement les conclusions de dit rapport.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : remercie la COGES pour la rédaction de son rapport et pour les éléments contenus. Elle souhaite juste faire part de quelques réactions par rapport à certains éléments. Tout d'abord, en début de séance, le président a parlé de la visite de la Préfecture en début d'année et, pour la Municipalité, c'est l'occasion d'expliquer ce qui est fait au sein de la Commune et la manière dont cela se déroule. Et elle tient aussi à dire que Mme le Préfet Chantal Turin a tenu à féliciter l'Administration et la Municipalité pour la qualité des préavis, cela même si chacun peut avoir son avis selon les sujets et selon les préavis.

En outre, elle note qu'en première page du rapport intermédiaire, au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'introduction, la COGES estime que « *le préavis est une étape souvent négligée dans le développement d'un projet* ». Elle ne sait pas trop ce que cela veut dire, mais « négligée » en tous les cas non. La Municipalité et les différents Services travaillent beaucoup pour la rédaction de ces documents, y passent beaucoup de temps, prennent leur travail très au sérieux, se renseignent, documentent et font des plans, et affirmer une telle chose de cette façon est un peu dommage. Il y a certainement une erreur dans le vocabulaire utilisé, elle veut bien l'entendre, mais ce n'est en tout cas pas négligé de la part de la Municipalité et de son Administration.

Concernant les conclusions et les vœux émis, la Municipalité en prend note et pense qu'il y aura peut-être encore des discussions à ce sujet. Elle rappelle que les préavis clôturés sont régulièrement annoncés au Conseil communal et la Municipalité travaille de son côté également sur des listings qui pourraient être fournis dès que le système de gestion PMO aura été mis en place.

- M. Pierre-Alain Bringolf : demande des éclaircissements sur les 2 premiers vœux mentionnés dans le rapport de la COGES. Dans le premier, cette dernière encourage la Municipalité à faire systématiquement des analyses de gestion des risques plus poussées. Est-ce à dire que la COGES a remarqué que les analyses actuelles sont insuffisantes ? S'agissant du deuxième vœu, entre qui seraient organisées ces séances ? S'agirait-il de séances en interne ou à l'attention des conseillers communaux ?

- Mme Léonie Wahlen : remercie M. Pierre-Alain Bringolf pour ses questions, auxquelles elle va pouvoir effectivement répondre. S'agissant de la première question concernant le vœu de la COGES qui encourage la Municipalité à faire systématiquement des analyses de gestion des risques plus poussées, elle explique que les membres de la COGES ont voulu analyser quelques préavis qui ne sont malheureusement pas complètement clôturés aujourd'hui et pour lesquels il manque quelques factures. La COGES ne peut donc pas encore parler de ces préavis dans le rapport de gestion car, comme les Conseillers le savent, la COGES doit uniquement se pencher sur des préavis complètement clôturés. C'est la raison pour laquelle il y a aussi le vœu concernant le listing des préavis clôturés. Mais la COGES demande effectivement, pour tous les préavis et pour ceux à venir, des analyses de gestion des risques plus poussées que celles faites jusqu'à maintenant. Mais ce sont des choses qui ont déjà été relevées au Conseil communal lors de précédentes séances. S'agissant de la 2<sup>ème</sup> question, ce sont surtout des séances en interne entre la Municipalité, les chefs de Service et les personnes ayant travaillé sur le terrain, afin de remonter ce qui pourrait être amélioré et ce qui pourrait être modifié dans le continu du travail de préavis une fois que cela a commencé.
- M. Yves Froidevaux : a une question par rapport aux vœux de la COGES. Il lui semble que le Règlement du Conseil communal (RCC) indique que la Municipalité doit y répondre en principe au même moment que les vœux sont transmis au Conseil communal. Des réponses écrites vont-elles parvenir où l'intervention de Mme la Syndique Christine Girod est-elle à considérer comme une réponse écrite aux vœux de la COGES ?
- Le président déclare que l'art. 113 du RCC stipule en effet que « *Les rapports écrits et les observations éventuelles des commissions sont communiqués à la Municipalité, qui doit y répondre. Les rapports doivent être déposés sur le bureau du Conseil communal et de la Municipalité 10 jours avant la séance, cas d'urgence réservés* ». L'art. 114 RCC stipule quant à lui que « *Le rapport écrit et les observations de la Commission de gestion et de la Commission des finances, les réponses de la Municipalité et les documents mentionnés à l'art. 109 sont communiqués en copie aux membres du Conseil communal ou tenus à leur disposition, dix jours au moins avant délibération* ».
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a estimé qu'elle répondrait aux questions via le rapport de gestion. Dans la mesure où il s'agit aujourd'hui d'un rapport intermédiaire, la Municipalité n'a rien déposé à ce jour. Il semblerait que les articles cités par le président s'appliquent plutôt au rapport final de la COGES.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## DIVERS

### 12. Élection d'un membre de la Commission des finances

Suite à la démission de Mme Ahimara Buffat au sein de la COFIN, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, Mme Ahimara Buffat propose la candidature de Mme Isabelle Wegmann, laquelle a d'ores et déjà œuvré au sein de la COFIN.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

#### **Résultat**

*Par acclamations, Mme Isabelle Wegmann est élue membre de la Commission des finances.*

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

### **13. Nomination de 2 membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales**

Suite à la démission de M. Jean-Paul Duarte et à celle de Mme Véronique Villaine au sein de cette Commission, ces postes sont à pourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine propose les candidatures de Mme Albulenë Ukshini Sefa et de M. Rupert Schildböck.
- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

#### **Résultat**

*Par acclamations, Mme Albulenë Ukshini Sefa et M. Rupert Schildböck sont nommés membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales.*

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

### **14. Nomination d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon »**

Suite à la démission de M. Jean-Paul Duarte, ce poste est à pourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine propose la candidature de M. Christophe Lovis.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

#### **Résultat**

*Par acclamations, M. Christophe Lovis est nommé délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».*

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

### **15. Divers et propositions individuelles**

- Mme Ahimara Buffat : déclare que le groupe UDC Ville de Gland demande respectueusement à la Municipalité d'éclairer les Conseillers sur sa stratégie et sa vision de la sécurité en Ville. Si les membres du groupe précité s'interrogent à ce sujet, c'est que le budget consacré au dicastère en question reste stable depuis de nombreuses années, alors que la population glandoise grandit elle de façon exponentielle. Elle en tient pour preuve ce qui s'est passé le 6 janvier dernier. Alors que plusieurs centaines d'enfants et parents attendaient les Rois mages devant le bâtiment communal, ni la Rue de la Gare, ni la Grand'Rue et ni la Rue du Borgeaud n'étaient fermées à la circulation routière. Les agents du SPOP, bien trop peu nombreux, étaient invisibles compte tenu de la population présente. Il n'y avait pas de barrière, pas de Vauban, pas de gendarme. Comme les Conseillers le savent, le parti politique UDC Ville de Gland préconise le libre-choix des transports, mais ce soir-là, après avoir entendu tant de mamans et de papas dire à leurs enfants « attention à la voiture », « reste bien près de moi », « c'est dangereux », etc., elle s'est quand-même interrogée sur les priorités. La section UDC Ville de Gland ne souhaite pas ouvrir un débat sur la question, mais elle souhaite que ce genre de mise en danger ne se reproduise plus. Dans un état constructif, elle souhaite que la Municipalité l'éclaire sur cette question et l'en remercie par avance.



- M. Gérald Cretegnny : remercie Mme Ahimara Buffat pour sa question, qui est une vaste question, un vaste débat. Comme les Conseillers le savent et comme la Municipalité l'a déjà précisé à plusieurs reprises, l'année passée a été difficile au niveau de la sécurité. Aujourd'hui, il est arrivé petit à petit à remplir les effectifs. S'agissant de la question de la stabilité du budget communal par rapport à la sécurité, c'est une chose qui peut toujours être discutée et il rappelle que le Conseil communal peut aussi intervenir dans ce sens-là. Il tient à dire qu'actuellement, par rapport à l'état de la sécurité au niveau cantonal, la ville de Gland apparaît toujours dans un secteur qui est finalement plutôt bon. Il encourage les Conseillers à lire les rapports de la Police cantonale à ce sujet pour comprendre que la Municipalité doit effectivement mesurer le bien-fondé d'une augmentation de ce budget ou de l'organisation tout simplement de la sécurité, sur laquelle il est toujours possible de revenir, et vérifier si des solutions immédiates doivent être trouvées.

Il y a 2 ou 3 événements particuliers par année qui peuvent nécessiter une organisation particulière aussi, laquelle doit normalement pouvoir en effet être faite. S'agissant des Rois mages, il explique que l'organisation de cette manifestation s'est faite un peu au dernier moment. Elle est arrivée tard dans l'année et l'organisation ne permettait pas à la Commune d'avoir les forces souhaitées. Les organisateurs avaient aussi la mission de trouver un système sécuritaire qui convienne. Voilà ce qu'il peut dire actuellement par rapport à ce qui s'est passé ce jour-là.

- Mme Véronique Villaine : rappelle aux Conseillers, à qui elle a envoyé une invitation par mail, que le 20 février 2024, à la Salle communale, à 20h00, aura lieu une conférence avec M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller aux États et président de l'Union syndicale suisse. Elle ne fera pas l'affront de le présenter puisqu'il a été élu à une immense majorité au Conseil des États, et elle pense que même si l'on n'est pas socialiste, c'est toujours réellement un grand événement de communication que d'écouter M. Pierre-Yves Maillard.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 14 mars 2024 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h00.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Sébastien Bertherin



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

#### Annexes<sup>1</sup> :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Communications du Service des bâtiments et de l'urbanisme

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland